#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070928-05 76 07-DE

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007

Publication: 05/10/2007

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation Endovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP Séance du 4 8 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## RENCONTRE INSTITUTIONNELLE ANNUELLE FRANCO-ALLEMANDE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DEMANDE DE PARTICIPATION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général.

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- la délibération n° 2007/I-5è/07 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale,
- le rapport du Président du Conseil Général VU

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

 attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à La Ligue de l'enseignement de Paris pour l'organisation de la rencontre institutionnelle annuelle franco-allemande du 21 au 24 octobre 2007 à Mittelwihr.

Ce montant sera prélevé sur l'enveloppe 1215, nature 6574, fonction 021.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre .....abstentions